

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU S.IV.E.R.T.

de l'Est Anjou

Comité syndical du 22 septembre 2020

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur Anatole MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée Communauté de communes Baugeois- Vallée
 Monsieur David LAGLEYZE Monsieur Jean-Luc DAVY Monsieur Michel POMMOT Madame Christine RICHARD Monsieur Xavier DUPONT Monsieur Patrick PLANTIER Monsieur Sébastien BERGER 	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
 Monsieur Christian RUAULT Monsieur Yves BOUCHER Madame Sylvie BEILLARD Madame Judith GRIMA 	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Etaient excusés: - Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois- Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- Délibération n° 20.18: Installation du comité syndical

- Délibération n° 20.19: Election du Président

- Délibération n° 20.20: Elections des Vice-Présidents

- Délibération n° 20.21: Election des membres du bureau

- Délibération n° 20.22: Délégation Permanente

- Délibération n° 20.23: Commission d'Appel d'Offre

- Délibération n° 20.24: Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

- Délibération n° 20.25: Election des représentants du SIVERT au Conseil

d'administration de la SPL

- Délibération n° 20.26: Désignation d'un délégué titulaire et suppléant du SIVERT

auprès d'AMORCE

- Délibération n° 20.27: Compte-rendu de la séance du 19 juin 2020

- Délibération n° 20.28: Session de formation du nouveau comité syndical

- Délibération n° 20.29: Droit de fermage pour l'année 2020

- Délibération n° 20.30: Election d'un délégué élu du SIVERT auprès du C.N.A.S.

Monsieur MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 11 septembre 2020

Compte rendu affiché le, 29/59 122, ,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 19 juin 2020

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.18

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Dean BLOUIN - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 17

Installation du Comité Syndical

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Monsieur Yves BOUCHER, Vice-Président sortant, procède à l'installation du nouveau conseil syndical et à l'appel des délégués désignés par les Conseils des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales en application du Code général des collectivités territoriales et des statuts du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou:

- Pour le S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
David LAGLEYZE	Véronique RENAUDON
Jean-Luc DAVY	Philippe CARDOT
Michel POMMOT	Marie-Jeanne FRANCOIS
Christine RICHARD	François EDIN

- Pour le S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Xavier DUPONT	Nicolas VEAUVY
Patrick PLANTIER	Wolfgang HUENGES
Sébastien BERGER	Frédéric CLEMENT

- Pour le S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Marc BAINVEL	Mauricette ROBE
Yves BERLAND	Pierre BROSSELIER
Didier GUILLAUME	Ivan BARBIER
Anatole MICHEAUD	Dominique GACHET

- Pour la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Christian RUAULT	Jacqueline TARDIVEL
Yves BOUCHER	Pierre-Yves LAIRE
Sylvie BEILLARD	Marie-Thérèse DELAUNAY
Judith GRIMA	Loïc BIDAULT

Pour la communauté de communes de BAUGEOIS VALLEE

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Dean BLOUIN	Éric PORCHER
Adrien DENIS	Jean-Marie GEORGET
Vincent OUVRARD	Yves JEULAND

Le conseil syndical est ainsi déclaré, installé.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.19

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ...S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes Monsieur Jean-Luc DAVY: 17, Elu Président du SIVERT

Vote NUL: 0
Abstentions: 0

Election du Président

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Conformément aux statuts du S.I.V.E.R.T., arrêtés par Messieurs les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre et Loire : « Le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu. »

Sont candidats à la présidence du S.I.V.E.R.T.:

- Jean-Luc DAVY

Monsieur BOUCHER doyen de l'assemblée, et Président de séance fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17 A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

A deduite. Duffetilis blaties ou fidis. o

A obtenu: Jean-Luc DAVY, 17 voix

Article unique: Monsieur Jean-Luc DAVY est élu Président du SIVERT

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.20

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés:

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Elections des Vice-Présidents

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts

Considérant,

Monsieur le Président,

Propose de déterminer le nombre de vice-Président puis de procéder à leurs élections conformément aux nouveaux statuts du S.I.V.E.R.T., arrêtés par Messieurs les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre et Loire :

- « le nombre de vice-présidents est déterminé par le comité syndical sans que leur nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci »

« Le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu. »

Détermination du nombre de vice-présidence

Monsieur le Président propose que le nombre de vice-président soit fixé 5

Article unique ; le comité syndical définit à l'unanimité le nombre de vice-présidents à 5 ;

A la suite de cette délibération et avant de procéder aux élections des vice-présidents, le Président demande une suspension de séance de 15'. Puis le Président procède à l'élection des vice-présidents

Elections des vice-président(e)s

Sont candidats à la 1ére vice-présidence du S.I.V.E.R.T.:

- Dean BLOUIN

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

a obtenu: Dean BLOUIN, 17 voix

Dean BLOUIN est élu 1er vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Sont candidats à la 2ème vice-présidence du S.I.V.E.R.T.:

- Yves BOUCHER

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

a obtenu: Yves BOUCHER, 17 voix

Yves BOUCHER est élu 2ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Sont candidats à la 3^{ème} vice-présidence du S.I.V.E.R.T.: - Christian RUAULT

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17 A déduire : bulletins blancs : 1 et nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

a obtenu: Christian RUAULT, 15 voix

Christian RUAULT est élu 3ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Sont candidats à la 4^{ème} vice-présidence du S.I.V.E.R.T.: - Xavier DUPONT

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

a obtenu: Xavier DUPONT, 17 voix

Xavier DUPONT est élu 4ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Sont candidats à la 5^{ème} vice-présidence du S.I.V.E.R.T. : - Anatole MICHEAUD

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci - après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

a obtenu: Anatole MICHEAUD, 17 voix

Anatole MICHEAUD est élu 5ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.21

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Election du Bureau du SIVERT

Le comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU l'article R 241.7 du Code Général des collectivités territoriales

VU les articles 14,15 et 22 de la loi nº 88-13 du 5 janvier 1988

VU les statuts,

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant que,

Au regard du code général des collectivités et des statuts du SIVERT, nous devons procéder à l'élection du bureau du syndicat.

En conséquence, je vous propose de procéder à l'élection des 5 membres du bureau, Le président propose la liste suivante, à savoir le Président, les cinq vice-présidents, ainsi que Messieurs Davis LAGLEYZE et Marc BAINVEL

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : Le bureau du SIVERT est composé de :

Monsieur Jean-Luc DAVY, Président
Monsieur Dean BLOUIN 1er vice - Président,
Monsieur Yves BOUCHER deuxième vice - Président,
Monsieur Christian RUAULT troisième vice - Président.
Monsieur Xavier DUPONT quatrième vice - Président,
Monsieur Anatole MICHEAUD cinquième vice - Président
Monsieur David LAGLEYZE,
Monsieur Marc BAINVEL,

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.22

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Dean BLOUIN - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés:

- Monsieur Yves JEULAND Cor

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Délégation Permanente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - C.G.C.T.

VU l'article L. 5211 – 2 et L. 1222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T. dispose en son 3ème alinéa : « Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1°) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2°) De l'approbation du compte administratif;
- 3°) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application L.1612-15;
- 4°) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale;
- 5°) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6°) De la délégation de la gestion d'un service public;
- 7°) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Par ailleurs, comme le prévoit l'article L. 5211 – 2 du C.G.C.T. l'article L. 1222-22 est également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cet article dispose notamment :

- « Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :
- 1°) de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget;
- 3°) de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années ;
- 4°) de passer des contrats d'assurance
- 5°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- 6°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;
- 9°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le conseil municipal. »

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23, également applicable aux EPCI, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations.

Ces décisions doivent être signées par le Président. Cependant elles peuvent être subdéléguées aux Vices — Présidents, en application des dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT sous réserve que cela soit précisé dans la délibération portant délégation.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil. Ce dernier peut toujours mettre fin à la délégation (article L.2122-23 alinéas 4 et 5).

Malgré des réunions régulières, cette procédure de délégation peut contribuer à accélérer les prises de décision et à alléger l'ordre du jour de notre assemblée de dossiers mineurs, relatifs soit au fonctionnement normal des services, soit à des orientations générales arrêtées en séance publique :

En conséquence, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article 1°) De décider la mise en application des dispositions précitées de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et de donner délégation au Président, dans les domaines visés par les paragraphes indiqués ci- dessus.

Article 2°) De décider que le Président pourra :

- Procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être réglementairement passés dans le cadre de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Passer des contrats d'assurance ;
- Créer des règles comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- Ester en justice ou de défendre en justice sur tous les dossiers relevant de la compétence du syndicat ;
- Régler sans restriction les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera basée sur le grade concerné par le remplacement.
- De recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera basée sur le grade concerné.

Article 3°) de donner délégation au Président, en vertu de l'article L.5211-10 cité précédemment, du C.G.C.T. pour :

- Renégocier la dette auprès d'établissements prêteurs, lorsque l'opportunité apparaît en raison de l'évolution du marché financier,
- Ouvrir, reconduire ou fermer des lignes de trésorerie auprès d'établissement de crédits :
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le comité syndical, l'attribution de subventions,
- Régler les sinistres relevant de la responsabilité civile du syndicat, dans la limite de la franchise prévue au contrat d'assurance,
- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,

Article 4°) de décider que, conformément aux dispositions des articles L.2122-18, L.2122-23 du C.G.C.T., le Président pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie des fonctions déléguées par la présente délibération aux vices – Présidents,

Article 5°) de décider qu'en cas d'empêchement du Président, les présentes délégations seront reportées sur les vice-présidents par ordre de préséance conformément à l'article L2122-17 du C.G.C.T.

Article 6°) Au regard de la population, du budget du SIVERT et des projets à venir, le comité syndical décide d'assimiler le SIVERT a une collectivité de strate démographique de plus de 40 000 habitants.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.23

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Dean BLOUIN - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Commission d'Appel d'offre

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant que,

Monsieur le Président propose de constituer la commission d'appel d'offre et de procéder à sa désignation. Outre le Président, elle comprend cinq représentants et les suppléants.

Monsieur le président propose la liste suivante, et constate qu'il n'y a pas d'autres listes de déposer dans les délais impartis :

- Comme délégués titulaires : Dean BLOUIN, Yves BOUCHER, Xavier DUPONT, Marc BAINVEL et David LAGLEYZE
- Comme délégués suppléants: Adrien DENIS, Christian RUAULT, Patrick PLANTIER, Anatole MICHEAUD et Michel POMMOT

Le comité Syndical procède au vote et décide à l'unanimité de la composition de la commission d'appel d'offre du SIVERT:

- Président : Jean-Luc DAVY
- titulaires : Dean BLOUIN, Yves BOUCHER, Xavier DUPONT, Marc BAINVEL et David LAGLEYZE
- Comme délégués suppléants : Adrien DENIS, Christian RUAULT, Patrick PLANTIER, Anatole MICHEAUD et Michel POMMOT

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.24

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés:

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Indemnités de Fonction du Présidente et des vice-Présidents

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU, la Loi nº 2002-276 du 27 février 2002, et le décret nº 2008-198 du 27/02/08

Considérant que,

Les indemnités de fonction des présidents et des vice-Présidents des E.P.C.I. sont définies en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Aussi au regard des dispositions issues de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, et du décret n° 2008-198 du 27/02/08 modifiant les barèmes des indemnités versées aux présidents et aux vice-Présidents des différentes structures intercommunales et au regard des indemnités versées lors du précédent mandat,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier L'indemnité du président, est calculée par référence au barème fixé par l'article L. 5211-12, R. 5212-1, et R. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les EPCI de plus de 200 000 habitants. L'indemnité du Président du SIVERT correspond à 37.41 % de l'indice brut terminal à compter du 22 septembre 2020.
- Article deuxième: Les indemnités des vice- présidents, sont calculées par référence au barème fixé par l'article L. 5211-12, R. 5212-1, et R. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les EPCI de plus de 200 000 habitants. L'indemnité des vice-présidents du SIVERT correspond à 10.50 % de l'indice brut terminal à compter du 22 septembre 2020.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction publique.

- Article troisième Les remboursements des frais de déplacement des membres titulaires ou suppléants du comité syndical, sur la base des textes en vigueur des membres du comité syndical pour toutes les comités syndicaux, bureau, commission d'appel d'offre ou journées de formations, sur justificatif en fin de chaque trimestre.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.25

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés:

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Election des représentants du SIVERT au Conseil d'administration de la SPL

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération 17. 31 du 5 octobre 2017;

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Le SIVERT, Angers Loire Métropole (ALM) la Communauté de communes de la Région Pouancé-Combrée, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs ont créé une SPL ayant pour objet principal le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses actionnaires.

La création de cette société a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers commun aux actionnaires.

Le conseil d'administration de la SPL est composé de neuf membres, dont trois membres représentants du SIVERT.

Conformément à l'article 12 des statuts de la SPL, le SIVERT doit procéder à l'élection des trois administrateurs qui le représenteront au sein du conseil d'administration de la SPL.

Le Président propose que la désignation de ces trois administrateurs soit effectuée au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu.

Après avoir appelé les candidatures, le Président soumet la désignation des représentants du SIVERT à la SPL au vote, ce qui donne les résultats suivants :

Article premier:

DECIDE à l'unanimité de désigner les représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL au scrutin public.

Article deuxième:

Recueil les candidatures suivantes à la fonction de membres du conseil d'administration soit M Jean-Luc DAVY, M Dean BLOUIN et M Xavier DUPONT

Article 3:

DESIGNE pour un mandat de 3 ans comme représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL les trois personnes suivantes :

1er représentant : M **Jean-Luc DAVY** 1er tour – Suffrages exprimés : 17 voix

2ème représentant : M **Dean BLOUIN** 1er tour – Suffrages exprimés : 17 voix

3ème représentant : M Xavier DUPONT 1er tour – Suffrages exprimés : 17 voix

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.26

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Dean BLOUIN - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés:

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Désignation d'un délégué titulaire et suppléant du SIVERT auprès d'AMORCE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers. Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes. (Matière et énergie). Quel que soit le mode de gestion et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre projet.

Le comité syndical décide à l'unanimité,

Article unique; de désigner M Jean-Luc DAVY comme délégué titulaire et M Xavier DUPONT comme délégué suppléant auprès d'AMORCE

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.27

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Anatole MICHEAUD - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Approbation du Compte-rendu de la séance du 19 juin 2020

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 19 juin 2020.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique ; L'adoption du Compte rendu de la séance du comité syndical du 19 juin 2020

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.28

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Didier GUILLAUME

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Sessions de Formation du nouveau comité syndical

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Avec l'installation du nouveau comité syndical, Monsieur le Président souhaite organiser des sessions de formation pour les élus du SIVERT, qu'il est nécessairé d'adapter aux conditions sanitaires du moment

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier : D'approuver la décision d'organiser une session de formation avec les membres du comité syndical, le Directeur, le Technicien et la chargée de communication du SIVERT, soit une vingtaine de personnes. Et ce en prenant compte de l'évolution de la situation sanitaire, le programme pourrait être planifié sur plusieurs mois.
- Article second : de donner délégation à Monsieur le Président afin de payer les frais relatifs à ce déplacement dans la limite des crédits inscrits à l'article 6532 chapitre 65.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.29

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur Marc BLANVEL

- Monsieur Yves BERLAND

Monsieur Didier GUILLAUME

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Droit de fermage pour l'année 2020

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Le 15 novembre 1999, le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou décidait des caractéristiques de la future Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Un terrain avait alors été proposé, par les élus locaux, en bordure de la D 141 à proximité immédiate de l'ancienne usine d'incinération, gérée par le S.I.C.T.O.D. Nord Est Anjou. Au printemps 2000, le S.I.V.E.R.T. a acquis la parcelle C493, au lieu-dit « Le Salvert », d'une superficie de 2ha59a20ca. Celle-ci était donc destinée initialement à recevoir l'unité. Monsieur Thierry GALLET, exploitant agricole, bénéficiait sur cette parcelle, d'un bail de neuf années à compter du 1^{er} novembre 1993.

Par la suite, sur proposition des élus du conseil municipal de Lasse et des associations locales, le site actuel a été préféré.

En conséquence, le droit de fermage s'applique sur la parcelle « Le Salvert », il s'élève pour l'année 2020 à 311.22 € la variation de l'indice de fermage en 2020 est de +0.55%.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'effectuer le titre de recette lié au droit de fermage de l'année 2020 au nom de GAEC de Parigné pour un montant de 311.22 €, et ce sur le chapitre 75 article 757.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 22 septembre 2020 Comité Syndical Délibération n° 20.30

L'an deux mille vingt, le mardi 22 mars 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur BOUCHER, vice-président du SIVERT et doyen de séance (délibérations n°20.18 et 20.19), puis de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 11 septembre. Monsieur A. MICHEAUD est désigné comme secrétaire de Séance.

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée Communauté de communes Baugeois-Vallée - Monsieur Adrien DENIS - Monsieur David LAGLEYZE S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Jean-Luc DAVY S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Michel POMMOT S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Madame Christine RICHARD S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe - Monsieur Xavier DUPONT S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Patrick PLANTIER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Sébastien BERGER S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou - Monsieur Christian RUAULT Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Yves BOUCHER - Madame Sylvie BEILLARD Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Madame Judith GRIMA Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » - Monsieur Anatole MICHEAUD S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Marc BLANVEL S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois - Monsieur Yves BERLAND - Monsieur Didier GUILLAUME S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND

Communauté de communes Baugeois-Vallée

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur GERAULT et Mme CAZILLAC ... S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Election d'un délégué élu du SIVERT auprès du CNAS

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical;

Considérant,

Le SIVERT adhère au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.) depuis le 1^{er} janvier 2005.

Dans ses statuts, le C.N.A.S. prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité.

Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Comité Syndical.

En conclusion, le comité syndical désigne à l'unanimité Monsieur le Président Jean-Luc DAVY comme délégué auprès du CNAS.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'est Anjou